



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de ville, le lundi 6 juin 2022 à 20 h 00, sont présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Marie-Eve Denicourt, Julie Vadeboncoeur et Anne-Sylvie Forney ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Sont aussi présents: le directeur général et greffier-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'adjointe administrative madame Yannick Gagnon ainsi que sept (7) citoyens.

#### ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1. Période de questions
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2. Adoption du procès-verbal
    - 2.2.1. Séance ordinaire du 2 mai 2022
    - 2.2.2. Séance extraordinaire du 16 mai 2022
  - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
  - 2.4. Rapport sur les plaintes
  - 2.5. Procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes
  - 2.6. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2021
  - 2.7. Désignation d'un représentant pour la municipalité de Saint-Alexandre à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme du bassin versant de la baie Mississquoi
  - 2.8. Demande d'aide financière pour Les producteurs de lait de la Montérégie - Ouest
  - 2.9. Inscriptions au congrès de la FQM 2022
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
  - 3.2. Budget pour la production de matériel dans le cadre de la campagne de sensibilisation de la vitesse
  - 3.3. Octroi de contrat pour le remplacement des radios de communications de la caserne incendie
4. TRANSPORT
  - 4.1. Octroi de contrat pour le fauchage et le débroussaillage des fossés
5. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 5.1. Octroi de contrat - Étude d'optimisation de l'usine de traitement d'eau potable
  - 5.2. Octroi de mandat - Branchements de services pour aqueduc et égouts sur la rue Goulet
  - 5.3. Offre de service pour le système ControlPac de l'usine de traitement de l'eau potable
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
  - 7.2. Octroi de contrat - Démolition du 497, rue St-Denis
  - 7.3. Demande de lotissement - 1797, rue Saint-Gérard
  - 7.4. Offre pour de l'assistance en urbanisme - Audrey Pelchat
  - 7.5. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2022-05 - Changement de porte avant et fenêtres véranda: 515, rue St-Denis
  - 7.6. Demande de dérogation mineure 22-02 pour le lot 4 391 422 (415, rue Bernard)
8. LOISIRS ET CULTURE
  - 8.1. Service des loisirs, culture et communications -Dépôt du rapport
  - 8.2. Aide financière dans l'entente de développement culturel de la MRC du Haut-Richelieu - Projet "Les pique-niques culturels"
  - 8.3. Octroi de contrat - Portes vitrées du centre communautaire
  - 8.4. Octroi de contrat - Portes en acier du centre communautaire
  - 8.5. Octroi de contrat - Plancher du centre communautaire
9. RETOUR DES COMITÉS
10. AFFAIRES DIVERSES
11. CORRESPONDANCE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 20 h 00.

**Période de questions**

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Une question a été posée aux membres du conseil.

2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

22-06-111

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Fornev, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

**Adoption du procès-verbal**

22-06-112

**Séance ordinaire du 2 mai 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

22-06-113

**Séance extraordinaire du 16 mai 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2022 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

22-06-114

**Adoption des comptes et engagements de crédits**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2022 et s'en déclare satisfait;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur;

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 185 738,74 \$ et autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	4414 à 4444	pour	56 431,55 \$
Chèques fournisseurs	82722 à 82789	pour	91 697,92 \$
	82790 à 82794	pour	4 159,53 \$
Rémunération	502403 à 502454	pour	33 449,74 \$

Adoptée à l'unanimité

**Rapport sur les plaintes**

Le rapport des plaintes du mois de mai 2022, totalisant cinq (5) plaintes, est déposé devant le conseil.

22-06-115

**Procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu que le greffier-trésorier, Marc-Antoine Lefebvre, soit autorisé à débiter le processus avant la transmission de la liste des immeubles pour non-paiement des taxes municipales depuis l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

22-06-116

**Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le maire, monsieur Yves Barrette, dépose le rapport sur les faits saillants du rapport financier 2021 et du rapport du vérificateur externe ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu d'autoriser la publication du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2021 par envoi postal aux citoyens de la municipalité ainsi que sur notre site Internet.

Adoptée à l'unanimité

22-06-117

**Désignation d'un représentant pour la municipalité de Saint-Alexandre à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme du bassin versant de la baie Missisquoi**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Organisme du bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM) tiendra son assemblée générale annuelle le 20 juin prochain ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre est un organisme municipal membre de l'OBVBM ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'OBVBM demande à la Municipalité de Saint-Alexandre de désigner son représentant à l'assemblée générale annuelle par résolution ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu de désigner monsieur Yves Barrette, maire de Saint-Alexandre, comme représentant de la municipalité pour l'assemblée générale annuelle de l'OBVBM.

Adoptée à l'unanimité

22-06-118

**Demande d'aide financière pour Les producteurs de lait de la Montérégie - Ouest**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil régional des producteurs de lait de la Montérégie-Ouest organise une activité sociale le 20 août prochain à Saint-Alexandre ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu une lettre de demande d'aide financière du conseil régional des producteurs de lait de la Montérégie-Ouest ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre est une municipalité à vocation agricole ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre offre un support financier de 500\$ pour la réalisation de l'événement du 20 août prochain.

Adoptée à l'unanimité

22-06-119

**Inscriptions au congrès de la FQM 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités aura lieu du 22 au 24 septembre prochain à Montréal ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y aura lieu d'inscrire les congressistes lorsque les inscriptions seront ouvertes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

D'inscrire les conseillers qui désirent participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités ;

D'autoriser l'inscription du directeur général et greffier-trésorier au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités ;

DE procéder à la réservation des chambres d'hôtels pour les congressistes qui en feront la demande conformément à la Politique relative aux frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation de la Municipalité de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

**3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Service de sécurité incendie - Rapport**

Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois de mai 2022 représentant les sorties suivantes:

- 6 appels incendies dont 3 entraides;
- 2 appels premiers répondants.

Monsieur Brodeur nous rappelle qu'il est important de faire une demande de permis pour les feux à ciel ouvert et les feux d'artifice.

22-06-120

**Budget pour la production de matériel dans le cadre de la campagne de sensibilisation de la vitesse**

**CONSIDÉRANT QUE** la vitesse des véhicules motorisés est une préoccupation pour le conseil municipal de Saint-Alexandre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a octroyé un mandat à la firme Réactif pour réaliser une campagne de communication pour inciter les usagers de la route à respecter les limites de vitesse ;

**CONSIDÉRANT QUE** les concepts proposés nécessitent la production de matériel de communication comme des pancartes, des capsules vidéos ou des visuels pour les réseaux sociaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'autoriser un budget maximal de 20 000\$ pour la production de matériel visuel dans le cadre de la campagne de sensibilisation sur la vitesse.

Adoptée à l'unanimité

22-06-121

**Octroi de contrat pour le remplacement des radios de communications de la caserne incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** le système de radio de communication de la caserne incendie de Saint-Alexandre doit être changé ;

**CONSIDÉRANT QUE** trois demandes de prix ont été effectuées auprès de fournisseurs potentiels ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux offres de prix ont été soumises dans les délais impartis ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'octroyer le mandat d'acquérir un nouveau système de radio de communication pour la caserne incendie de Saint-Alexandre au Groupe CLR pour un montant de 38 168.00\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

4. **TRANSPORT**

22-06-122

**Octroi de contrat pour le fauchage et le débroussaillage des fossés**

**CONSIDÉRANT** Qu'annuellement, la Municipalité de Saint-Alexandre procède au fauchage et au débroussaillage des fossés municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé à deux entrepreneurs de soumettre leurs prix pour la réalisation du fauchage et du débroussaillage des fossés municipaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'octroyer le contrat pour effectuer le fauchage et le débroussaillage des fossés municipaux à André Paris Inc. pour le montant de 11 727\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

5. **HYGIÈNE DU MILIEU**

22-06-123

**Octroi de contrat - Étude d'optimisation de l'usine de traitement d'eau potable**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a procédé à un forage exploratoire pour un nouveau puits d'approvisionnement en eau potable durant l'année 2021 et que celui-ci a été concluant ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a maintenant lieu de raccorder ce nouveau puits à l'usine de traitement de l'eau potable ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a procédé à un appel d'offres public pour le mandat d'ingénierie pour le raccordement du puits, mais qu'aucune soumission n'a été reçue ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'une des raisons évoquées est le facteur de risque lié à une étude d'optimisation de l'usine de traitement de l'eau potable ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a procédé à trois demandes de prix afin de réaliser l'étude d'optimisation pour l'usine de traitement d'eau potable ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu deux offres de prix afin de réaliser ladite étude ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'octroyer le mandat de réaliser l'étude d'optimisation de l'usine de traitement d'eau potable à Tetra Tech QI Inc. pour un montant de 14 500\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

22-06-124

**Octroi de mandat - Branchements de services pour aqueduc et égouts sur la rue Goulet**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre procédera durant l'été à des travaux de réfection sur la rue Goulet ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de faire les connexions pour les branchements de service pour l'aqueduc et le réseau d'égouts pour de futures constructions ainsi que des constructions actuelles ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais des travaux sont ensuite payés par les propriétaires concernés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu deux offres de service pour s'occuper du raccordement des services d'aqueduc et d'égouts ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu :

D'octroyer le mandat de procéder aux branchements pour l'aqueduc et les égouts à B. Frégeau et Fils Inc. pour un montant de 5 300\$ plus les taxes applicables pour les entrées de service de type 1 et un montant de 5 150\$ plus les taxes applicables pour les entrées de type 2 ;

QUE les montants de ces travaux soient refacturés aux propriétaires concernés.

Adoptée à l'unanimité

22-06-125

**Offre de service pour le système ControlPac de l'usine de traitement de l'eau potable**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre utilise le système *ControlPac* de Pompaction afin de suivre les activités de l'usine de traitement de l'eau potable à distance ;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Pompaction n'a pas envoyé de factures pour le service rendu lors des dernières années et qu'il y a maintenant lieu de payer pour ce service ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dépense n'avait pas été planifiée au budget 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu :

D'accepter l'offre de service de Pompaction pour le forfait internet nécessaire à l'utilisation du système *ControlPac* ainsi que les heures de support technique en cas de mauvais fonctionnement pour un montant de 1 850\$ plus les taxes applicables ;

DE prendre le montant pour cette dépense dans la réserve financière affectée aux installations en eau potable.

Adoptée à l'unanimité

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**Service de l'urbanisme - Rapport**

Le rapport des permis du mois de mai 2022, émis par Aurée Pelchat, inspectrice par intérim, totalisant trente et un (31) permis est déposé au conseil.

22-06-126

**Octroi de contrat - Démolition du 497, rue St-Denis**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à l'achat du terrain situé au 497, rue Saint-Denis afin d'éventuellement le céder au Centre de services scolaires des Hautes-Rivières pour l'agrandissement de l'école primaire ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a un bâtiment qui doit être démolit et qu'une partie du terrain doit être décontaminée ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a approché cinq soumissionnaires afin de réaliser lesdits travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissionnaires ont remis leurs soumissions dans les délais impartis ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'octroyer le mandat de démolir le bâtiment situé au 497, rue Saint-Denis ainsi que la décontamination du sol à B. Frégeau et Fils Inc. pour le montant de 28 250\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

22-06-127

**Demande de lotissement - 1797, rue Saint-Gérard**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande afin de procéder à un lotissement pour le lot 4 391 599 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un règlement de contrôle intérimaire empêche présentement les opérations de lotissement dans le périmètre urbain de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme est d'avis qu'il n'y a pas lieu de modifier la réglementation en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'existe pas de droits acquis concernant le lotissement du lot 4 391 599 en raison de la réforme cadastrale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu de refuser la demande de permis de lotissement pour le lot 4 391 599.

Adoptée à l'unanimité

22-06-128

**Offre pour de l'assistance en urbanisme - Aurée Pelchat**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Aurée Pelchat a remplacé l'inspectrice municipale durant son absence déterminée ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est probable que la Municipalité de Saint-Alexandre retient à nouveau les services de Mme Pelchat pour remplacer l'inspectrice durant ses vacances ou pour terminer certains mandats en cours ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

D'accepter l'offre de service de madame Audrée Pelchat afin d'assister la Municipalité dans les dossiers d'urbanisme au tarif mentionné ;

DE modifier la durée prévue à la résolution 22-05-105 afin de permettre à madame Pelchat d'être fonctionnaire désignée pour l'application des règlements 20-364, 20-366, 20-367, 20-368 et 20-369 jusqu'au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

22-06-129

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2022-05 - Changement de porte avant et fenêtres véranda: 515, rue St-Denis**

DEMANDEUR: Monsieur Simon Mercier  
LIEU: 515, RUE ST-DENIS

**ATTENDU** le dépôt de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des travaux de rénovation extérieures;

**ATTENDU QUE** le projet consiste au remplacement de la porte avant en modifiant sa couleur pour du noir, de la solive et ajout de marches;

**ATTENDU QUE** le projet consiste aussi au remplacement des fenêtres en modifiant leurs grandeurs;

**ATTENDU QUE** le projet est assujéti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

**ATTENDU QUE** l'objectif principale du PIIA au niveau des rénovation extérieure est de favoriser l'intégration harmonieuse des composantes architecturales afin de former un ensemble cohérent avec le bâtiment existant et les bâtiments des terrains adjacents;

**ATTENDU QUE** le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu:

**D'APPROUVER** la demande de PIIA pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour le remplacement de la porte noire et des fenêtres.

Adoptée à l'unanimité

22-06-130

**Demande de dérogation mineure 22-02 pour le lot 4 391 422 (415, rue Bernard)**

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier de la demande de dérogation mineure n'est pas complet;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur accepte de fournir la documentation manquante;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil accepte de reporter sa décision à plus tard et de retourner le dossier à l'étude au comité consultatif d'urbanisme pour la prochaine rencontre.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu de reporter la décision à une prochaine séance.

Adoptée à l'unanimité

8. **LOISIRS ET CULTURE**

**Service des loisirs, culture et communications -Dépôt du rapport**

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications présenté par monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier.

22-06-131

**Aide financière dans l'entente de développement culturel de la MRC du Haut-Richelieu - Projet "Les pique-niques culturels"**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu;

DE déposer une demande d'aide financière de 3 880\$ à la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre de l'entente de développement culturel 2021-2023 pour le projet Les pique-niques culturels et de désigner Mme Sophie Beaudry, agente aux loisirs, pour agir à titre de représentante officielle de l'organisme ainsi que signataire des documents relatifs à la demande d'aide financière.

QUE le demandeur s'engage pour une contribution financière de 11.71% soit 435\$.

QUE le demandeur s'engage également à donner aux partenaires principaux de l'entente de développement culturel une visibilité proportionnelle au financement obtenu (bannière graphique fournie par la MRC du Haut-Richelieu).

Adoptée à l'unanimité

22-06-132

**Octroi de contrat - Portes vitrées du centre communautaire**

**CONSIDÉRANT QUE** les portes vitrées du centre communautaire doivent être changées ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et que ce projet est admissible ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé à cinq soumissionnaires pour le projet et que deux soumissions ont été reçues dans les délais impartis ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

D'octroyer le contrat pour le changement des portes vitrées du centre communautaire à Vitrierie Saran Inc. pour le montant de 18 700.00 \$, plus les taxes applicables ;

D'abroger la résolution 22-05-108.

Adoptée à l'unanimité

22-06-133

**Octroi de contrat - Portes en acier du centre communautaire**

**CONSIDÉRANT QUE** les portes en acier du centre communautaire doivent être changées ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et que ce projet est admissible ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé à trois soumissionnaires pour le projet et qu'une soumission a été reçue dans les délais impartis ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'octroyer le contrat pour le changement des portes en acier du centre communautaire à PortéCadres Demers Inc. pour le montant de 11 135.00 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

22-06-134

**Octroi de contrat - Plancher du centre communautaire**

**CONSIDÉRANT QU'**il est suggéré de refaire le plancher du centre communautaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et que ce projet est admissible ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé à trois soumissionnaires pour le projet et que trois soumissions ont été reçues dans les délais impartis ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'octroyer le contrat pour la réfection du plancher du centre communautaire à Les Géants du couvre-plancher pour le montant de 12 790.48 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

9. **RETOUR DES COMITÉS**

Monsieur Jean-François Berthiaume fait état des travaux du conseil d'établissement de l'école Saint-Alexandre et tient à remercier le conseil pour la subvention reçue pour l'activité de financement 'Je cours pour ma cour'.

Madame Anne-Sylvie Forney fait état des travaux du comité environnement et de la journée de distribution d'arbres aux citoyens.

Madame Julie Vadeboncoeur fait état des travaux du comité développement social, du projet de Frigo-Partage et de son inauguration.

10. **AFFAIRES DIVERSES**

Aucune affaire diverse

11. **CORRESPONDANCE**

Dépôt de la liste de correspondance du mois de mai 2022.

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cinq (5) questions ont été posées aux membres du conseil.

22-06-135

13. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 21 h 22.

**Marc-Antoine Lefebvre**  
Directeur général et greffier-trésorier

**Yves Barrette**  
Maire